



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service de l'eau et des risques

Unité police de l'eau et des
milieux aquatiques

Dossier suivi par :
Brice LÉON

☎ : 04.68.38.10.51
✉ : brice.leon
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **27 JUIN 2019**

Le Préfet des Pyrénées-Orientales

à

Destinataires in fine

Objet : Notification de l'arrêté préfectoral portant mise en place de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines jusqu'au 30 août 2019.

Le début de l'année 2019 a été marqué par un déficit pluviométrique, un faible stock d'enneigement et des niveaux des nappes bas.

Les pluies des dernières semaines ne suffisent pas à inverser la tendance et cette situation préoccupante.

Face à ce constat, j'ai décidé de prolonger jusque fin août les mesures de restrictions provisoires de certains usages que j'avais mises en place début juin.

À cet effet, vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral portant mise en place de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines, à savoir :

- **niveau de vigilance**, appelant à des comportements responsables et économes quant à l'utilisation de l'eau, **sur l'ensemble du département**,
- **niveau d'alerte sur** :
 - **l'amont du bassin de l'Agly**,
 - **les nappes du secteur Tech**,
- **niveau d'alerte renforcée sur** :
 - **les nappes de la Bordure côtière nord**,
 - **les nappes du secteur Aspres-Réart**.

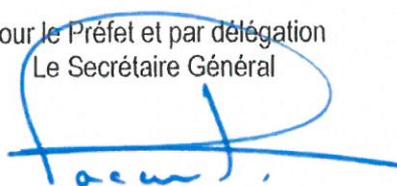
Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet arrêté ainsi qu'à l'information au travers des panneaux à message variable, si votre commune en est équipée, dans le respect de son article 12.

Je tiens à vous rappeler que ces modalités d'affichage sont essentielles à la bonne information de vos administrés et que leur absence relève des mêmes sanctions que les mesures de restrictions des usages.

Toutes les actions de communication complémentaires que vous prendrez pour inviter les populations et les professionnels à un usage maîtrisé de la ressource, seront bien évidemment les bienvenues.

Si l'évolution de la situation, qui fait l'objet d'un suivi régulier par mes services et le syndicat des nappes de la Plaine du Roussillon, le justifiait, des mesures complémentaires pourraient être mises en place.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Ludovic PACAUD

Liste des destinataires

Vallée de l'Agly et de ses affluents :

Monsieur le Maire de la commune de Caudiès-de-Fenouillèdes
Monsieur le Maire de la commune de Fenouillet
Monsieur le Maire de la commune de Prugnanes
Monsieur le Maire de la commune d'Ansignan
Monsieur le Maire de la commune de Bélesta
Monsieur le Maire de la commune de Campoussy
Monsieur le Maire de la commune de Caramany
Monsieur le Maire de la commune de Cassagnes
Monsieur le Maire de la commune d'Estagel
Monsieur le Maire de la commune de Felluns
Monsieur le Maire de la commune de Fosse
Monsieur le Maire de la commune de Lesquerde
Monsieur le Maire de la commune de Maury
Monsieur le Maire de la commune de Pézilla-de-Conflent
Monsieur le Maire de la commune de Prats-de-Sournia
Monsieur le Maire de la commune de Rabouillet
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Arnac
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Martin-de-Fenouillet
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet
Monsieur le Maire de la commune de Sournia
Madame le Maire de la commune de Trévillach
Monsieur le Maire de la commune de Trilla
Monsieur le Maire de la commune de Tautavel
Monsieur le Maire de la commune de Vingrau
Monsieur le Maire de la commune de Vira
Monsieur le Maire de la commune de Le Vivier

Nappes du secteur Bordure côtière nord :

Monsieur le Maire de la commune de Le Barcarès
Madame le Maire de la commune de Saint-Hippolyte
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque
Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Marie
Monsieur le Maire de la commune de Torreilles

Nappes du secteur Aspres-Réart :

Monsieur le Maire de la commune de Bages
Monsieur le Maire de la commune de Banyuls-dels-Aspres
Monsieur le Maire de la commune de Brouilla
Monsieur le Maire de la commune de Cabestany
Monsieur le Maire de la commune de Caixas
Monsieur le Maire de la commune de Calmeille
Monsieur le Maire de la commune de Canohès
Monsieur le Maire de la commune de Corneilla-del-Vercol
Monsieur le Maire de la commune d'Elne
Monsieur le Maire de la commune de Fourques
Monsieur le Maire de la commune de Llauro
Monsieur le Maire de la commune de Llupia
Monsieur le Maire de la commune de Montauriol
Monsieur le Maire de la commune de Montescot

Monsieur le Maire de la commune d'Oms
Monsieur le Maire de la commune d'Ortaffa
Monsieur le Maire de la commune de Passa
Monsieur le Maire de la commune de Pollestres
Monsieur le Maire de la commune de Ponteilla
Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Jean-Lasseille
Monsieur le Maire de la commune de Saleilles
Madame le Maire de la commune de Terrats
Monsieur le Maire de la commune de Théza
Madame le Maire de la commune de Tordères
Monsieur le Maire de la commune de Tresserre
Monsieur le Maire de la commune de Trouillas
Monsieur le Maire de la commune de Villemolaque
Madame le Maire de la commune de Villeneuve-de-la-Raho
Monsieur le Maire de la commune de Vivès

Nappes du secteur Tech :

Madame le Maire de la commune de le Boulou
Monsieur le Maire de la commune de Céret
Monsieur le Maire de la commune de Laroque-des-Albères
Monsieur le Maire de la commune de Maureillas-las-Illas
Madame le Maire de la commune de Montesquieu-des-Albères
Monsieur le Maire de la commune de Palau-del-Vidre
Monsieur le Maire de la commune de Saint-André
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Génis-des-Fontaines
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts
Monsieur le Maire de la commune de Sorède
Monsieur le Maire de la commune de Villelongue-del-Monts

Copie :

Monsieur le Président de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
Monsieur le Président de la communauté de communes des Aspres
Monsieur le Président de la communauté de communes Sud Roussillon
Monsieur le Président de la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée
Monsieur le Président de la communauté de communes Agly Fenouillèdes
Monsieur le Président de la communauté de communes Roussillon Conflent
Monsieur le Président de la communauté de communes Conflent Canigou
Monsieur le Président de la communauté de communes Pyrénées Catalanes
Monsieur le Président de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne
Monsieur le Président de la communauté de communes Albères, Côte Vermeille, Illibéris
Monsieur le Président de la communauté de communes du Vallespir
Monsieur le Président de la communauté de communes du Haut-Vallespir
Madame la Présidente du Syndicat mixte des nappes de la Plaine du Roussillon
Monsieur le Président du Syndicat mixte Têt Bassin versant
Monsieur le Président du Syndicat mixte de l'Agly
Monsieur le Président du Syndicat mixte du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint-Nazaire
Monsieur le Président du Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech Albères
Madame la Présidente du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Monsieur le Président de la CLE des nappes plio-quadernaires de la plaine du Roussillon
Monsieur le Président de l'Association des Maires du département des Pyrénées-Orientales
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de Santé – Délégation territoriale des Pyrénées-Orientales
Monsieur le Directeur régional de l'Agence française pour la biodiversité – Service départemental 66
Monsieur le Directeur de la DREAL Occitanie
Mesdames et Messieurs les Membres du comité sécheresse